

Fiche de poste

Chargé de la surveillance, de la protection et de la sûreté Direction de l'administration générale et de la sécurité

Fondement juridique : Arrêté du Bureau n° 108/XV portant réforme du cadre de recrutement des contractuels : - 2° a) du I de l'article 3 (fonctions nécessitant des compétences techniques spécialisées ou nouvelles)

Nature du contrat : Contrat de droit public d'une durée de trois ans, renouvelable.

Catégorie hiérarchique du poste : C

Contexte du recrutement : Il est nécessaire de recruter un personnel contractuel pour pouvoir assurer la continuité du service.

Mission générale : Surveiller les locaux de l'Assemblée nationale et assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les surveillants du Palais sont chargés de veiller à la protection des personnes et des biens dans les locaux de l'Assemblée nationale. Leur service s'effectue de jour et de nuit, les dimanches et jours fériés compris, de manière à ce qu'il soit assuré en permanence. Ils sont tenus au port d'un uniforme.

Les surveillants du Palais doivent faire preuve d'une probité et d'une intégrité irréprochables. Ils sont soumis au devoir de réserve, à une stricte obligation de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à une obligation absolue de discrétion professionnelle et de confidentialité pour tout fait ou information dont ils peuvent avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Activités :

- **Contrôler les accès de l'Assemblée nationale et accueillir les personnes**
 - Assurer la surveillance des accès piétons et véhicules
 - Accueillir et renseigner les personnes se présentant à certains postes d'accès
 - Contrôler les personnes accueillies et leurs effets (portiques et tunnels RX), ainsi que les livraisons
 - Vérifier l'identité des visiteurs et, le cas échéant, leur délivrer des badges temporaires
 - Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite
 - Assurer la continuité de certaines tâches d'accueil ou de fourniture de services dans le cadre des permanences d'activité (réservations de taxis, standard téléphonique, remise des pièces d'identité des visiteurs, service hôtelier, etc.)
- **Garantir la sécurité des personnes et des biens et prévenir les incidents**
 - Assurer des rondes de jour comme de nuit
 - Se rendre sur les lieux de déclenchement d'alarme
 - Participer à la résolution d'incidents survenant dans les locaux
 - Rendre compte au poste central de sécurité de tout incident
 - Contrôler régulièrement le bon état général des matériels de sécurité et informer le poste central de sécurité de tout dysfonctionnement

- Prévenir les secours en cas d'accident touchant une personne, garantir sa protection et, le cas échéant, lui apporter une première assistance
- **Gérer les situations de crise**
 - Alerter le poste central de sécurité en cas de crise
 - Mettre en œuvre les procédures d'urgence et agir selon les instructions
 - Etablir des périmètres de sécurité, accueillir et guider les moyens de secours ou les forces de l'ordre le cas échéant
- **Participer à la lutte contre l'incendie**
 - Alerter le poste central de sécurité en cas de danger d'incendie
 - Mettre en œuvre les premiers moyens de lutte contre les incendies (extincteurs)
 - Guider les pompiers à leur arrivée et participer si nécessaire aux opérations d'évacuation des personnes
 - Garantir la bonne évacuation et la sécurité des personnes en cas d'incendie
- **Assurer la sécurité protocolaire à l'occasion de réceptions de délégations ou d'événements particuliers**

Compétences attendues :

Compte tenu de leurs missions, il est attendu des surveillants du Palais qu'ils fassent preuve notamment de :

- *Savoir-faire :*
 - Connaissances dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens
 - Techniques d'accueil
 - Capacité à identifier les personnes
 - Capacité à rendre compte
 - Gestion des conflits
 - Expression orale
 - Secourisme
 - Bureautique courante
- *Savoir-être :*
 - Disponibilité et sens du service
 - Discrétion et confidentialité
 - Maîtrise de soi
 - Rigueur et fermeté si nécessaire
 - Réactivité et discernement
 - Souci du service rendu
 - Souplesse et adaptabilité
 - Travail en équipe
 - Courtoisie et convivialité

Diplômes : Carte professionnelle d'agent de sécurité délivrée par le CNAPS exigée (Conseil national des activités privées de sécurité).

Conditions particulières d'exercice :

Activité de jour comme de nuit, le week-end et les jours fériés.

Périodes d'astreinte hors sessions parlementaires, qui font l'objet d'une indemnisation spécifique.

Durée du travail de 1607 heures annuelles, sur la base de cycles pluri-hebdomadaires de 36 heures en moyenne par semaine (avec des séquences de 12 heures de travail, de jour ou de nuit).

Horaires possibles de travail : 7h-19h, 8h-20h, 13h-fin de séance (généralement minuit), 19h-7h

Expérience : 5 ans minimum dans le domaine de la sécurité, si possible au sein d'institutions publiques.